

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prorogation de la location d'un local à usage de stockage d'archives situé dans le village d'entreprises de Mourepiane à Marseille 13016.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération en date du 8 février 2019, la commission permanente a approuvé, pour une durée allant du 15 février au 30 juin 2019, la prise en location d'un local où étaient stockées les archives de la société TERRA 13, que le Département a récupéré suite à la dissolution de TERRA 13.

Par la suite, en raison d'imprévus, cette location a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 par délibération du 27 juin 2019.

Aujourd'hui, il s'avère que la location doit être une nouvelle fois reconduite pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable.

Le montant du loyer s'élève à 47 241,60 €TTC/an, charges en sus estimées à titre prévisionnel à 9 888 €TTC/an. Les Domaines ont été saisis.

Compte tenu de la situation, il est donc proposé de reconduire la location avec la SOGIMA. Cette location prendra effet le 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre et pourra être renouvelée, le cas échéant. Le montant du loyer pourra varier annuellement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL